



LA FORMATION  
DU  
**BTS**  
OPÉRATEUR  
PRÉPRESSE

au Lycée technique des Arts et Métiers



## INTRODUCTION

La formation du **BTS Opérateur prépresse** (anciennement appelée Opérateur médias) existe depuis 2001 et a été créée sur initiative de l'Association des Maîtres Imprimeurs du Grand-Duché de Luxembourg (AMIL) pour répondre à l'évolution des métiers traditionnels de typographe et de reprographe. Un groupe de travail réunissant des représentants du Ministère, de l'Association des Maîtres Imprimeurs, de la Fédération des Artisans et des enseignants des métiers du livre ont élaboré à l'époque le concept ainsi que les contenus de cette formation.

En 2006, pour répondre à la nature et l'évolution du métier, la formation a été étendue aux attentes et besoins des agences de publicité et ateliers graphiques et adaptée en conséquence. En 2009, une réforme des formations de type BTS a été votée\* pour harmoniser les certifications des diplômes au niveau européen et les contenus du BTS Opérateur prépresse ont été réorganisés en 2010 pour mieux répondre aux exigences de la certification ECTS. La formation a été accréditée en juin 2011 par un « comité d'accréditation », composé d'experts internationaux qui ont contrôlé et jugé la qualité ainsi que l'opportunité de la formation offerte.

Ces cours ainsi restructurés ont remplacé l'ancien système de formation en alternance entreprise/lycée et prévoient désormais deux périodes de stage réduites à six semaines chacune ainsi qu'une période scolaire allongée et composée d'ateliers pratiques. Une épreuve d'admission est prévue chaque année en septembre pour vérifier les aptitudes des candidats inscrits à cette formation. Le déroulement de l'épreuve d'admission est présentée sous la rubrique « Conditions d'accès ». La procédure d'inscription est présentée sous la rubrique « Modalités d'inscription ».

Pour toute information complémentaire concernant cette formation :

Sites internet :

<http://bts.ltam.lu> (suivre le lien > BTS Opérateur prépresse)

<http://www.bts-prepresse.lu> (avec une présentation de réalisations d'étudiants)

Téléphone : (+352) 46 76 16 -312 / 46 76 16 -205 / 46 76 16 -1

Adresse électronique : [bts-prepresse@ltam.lu](mailto:bts-prepresse@ltam.lu)

\* loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur et fixant les modalités du cycle d'études d'enseignement supérieur aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur.

## LES FORMATIONS DE TYPE BTS

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) est une formation professionnelle supérieure de type court, non universitaire, sous la tutelle du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Depuis l'année académique 2010-2011, la formation spécialisée se basant sur le diplôme de l'opérateur prépresse a été mise en phase avec le processus de Bologne et réorganisée afin de répondre aux objectifs de formations propres du Brevet de Technicien Supérieur.

Les études en vue de l'obtention du brevet de technicien supérieur sont organisées sur une durée maximale de deux ans et exigent l'accomplissement d'un programme complet de 120 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

## LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DES ECTS

Le programme est organisé en modules affectés d'un certain nombre de crédits ECTS. Chaque module comporte entre 5 et 20 crédits ECTS et est composé d'une ou de plusieurs unités constitutives, désignées par le terme « cours ». Il est affecté au moins un crédit ECTS à chaque cours. La certification ECTS repose sur le principe selon lequel le travail demandé à un étudiant à plein temps pendant une année académique correspond à 60 crédits ECTS. La valeur d'un crédit ECTS représente 25 à 30 heures de travail. La charge de travail de l'étudiant se compose du temps nécessaire à participer à toutes les activités éducatives, c'est à dire d'assister aux cours, de participer à des séminaires, de suivre des stages pratiques en entreprise, d'étudier de manière indépendante et personnelle, de se préparer et de se soumettre aux examens, de préparer des projets, etc.

Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail demandé et après l'évaluation appropriée des résultats de ce travail. Ces résultats correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée. L'évaluation vise à confirmer la participation active de l'étudiant au cours respectivement au stage et à vérifier ce que l'étudiant a appris.

L'évaluation pour chaque cours peut se faire sous forme d'un examen écrit et/ou pratique et/ou oral. L'évaluation vise à confirmer la participation active de l'étudiant/e au cours ou à vérifier ce que l'étudiant a acquis.

2 3

## DESCRIPTION DU MÉTIER

Le quotidien de l'opérateur prépresse consiste à manipuler, à assembler et à traiter des textes et des images sur ordinateur, selon les règles de l'art, pour la réalisation de produits destinés à l'impression : affiches, livres, magazines, brochures, papiers d'affaires et autres produits d'imprimerie. La mise en forme de documents destinés à la diffusion électronique (e-publishing) fait également partie de ses domaines d'activités. Les fichiers destinés aux imprimeries sont créés exclusivement avec des logiciels de publication assistée par ordinateur (mise en page, traitement d'images, imposition etc.). Rapports annuels, catalogues, ou presse quotidienne – chaque produit est conçu avec une mise en page fonctionnelle, pertinente ou originale, suivant un cahier des charges ou le briefing du client. En phase de production, l'opérateur prépresse applique avec conscience les règles visuelles et ses connaissances techniques pour concevoir et exécuter les commandes.

Du client, il obtient textes et images, le plus souvent sous forme électronique, mais parfois encore aussi sur support analogique qu'il faudra numériser au préalable. Avec un logiciel de mise en page, le texte est placé en appliquant les règles visuelles et esthétiques concernant le choix de la typographie, sa taille et sa lisibilité, la largeur des colonnes et leur espacement. Les images sont traitées pour la sortie prévue en respectant le travail original du photographe. Si nécessaire, les couleurs des images sont corrigées et les défauts sont retouchés en vue d'améliorer leur qualité. Des travaux plus élaborés de traitement d'image peuvent également être exécutés : retouches d'images et montages numériques (échange et combinaison d'éléments d'images). La réalisation de prises de vues photographiques simples fait aussi partie des compétences de l'opérateur prépresse.

À la fin du traitement du texte et des images, tous les éléments sont rassemblés en un fichier unique et livré à l'imprimerie. Éventuellement une épreuve sur papier est réalisée pour vérification de tous les éléments et accord du client. Celle-ci est jointe au fichier pour assurer une sortie conforme au projet. Dans l'exercice de sa profession, l'opérateur prépresse commande et intervient sur des équipements à haute technicité. Des connaissances spécifiques sur l'informatique et sur les réseaux de communication sont également nécessaires pour mener à bien son travail.



## 4 5 PRÉCISIONS PAR RAPPORT À LA DESCRIPTION DU MÉTIER :

L'opérateur prépresse n'est pas un imprimeur. Comme son nom l'indique, il précède l'étape de l'impression. Son intervention se termine au plus tard avec la production des plaques offset. L'impression elle-même (offset ou autres) est assurée par un imprimeur, qui est un métier à part entière tout comme les métiers de postpresse et de finition (façonnage et reliure). L'opérateur prépresse dispose malgré tout d'une connaissance fondée sur toute la chaîne de production et des contraintes à respecter pour mener à bien ses projets. L'opérateur prépresse peut également être amené à utiliser des machines à impression numérique grand format, de manipulation plus facile (impression de panneaux, bâches, calicots signalétiques etc.).

Le travail de l'opérateur prépresse peut s'apparenter en partie au travail d'un graphiste avec la différence qu'il est en premier lieu un technicien disposant d'une compréhension approfondie sur les processus et procédés d'impression. Il peut intervenir sur les travaux graphiques dans la finition et la mise au net des documents élaborés par des graphistes et, par ce biais, accéder aux mécanismes de la conception et de la création de produits de la communication. Il dispose d'assez de connaissances sur les règles visuelles pour respecter la conception d'origine ou un cahier de charges élaboré par un graphiste. Son travail peut devenir créatif selon ses possibilités personnelles (et les demandes de l'entreprise qui l'engage) et il peut réaliser des conceptions visuellement agréables (mais généralement plus basiques que le travail d'un graphiste).

Ceci dit, rien n'empêche le jeune diplômé d'évoluer selon ses capacités et intérêts et d'élaborer un travail créatif de plus en plus poussé ou bien d'acquérir des compétences supplémentaires, notamment dans la création de pages internet. En règle générale, il est vivement recommandé aux étudiants de s'informer continuellement sur les nouveautés, de s'auto-former (ou de suivre des cours de formation continue) et d'expérimenter des nouvelles formes de conception.

Le jeune diplômé dispose en tout cas de tous les outils nécessaires pour évoluer et subsister sur le marché du travail. Il peut également, en suivant des études supplémentaires, approfondir ses compétences dans les domaines de conception et de création graphiques, voire même élargir ses compétences dans les domaines du webdesign et du multimédia.

# TÂCHES ET ACTIVITÉS DU FUTUR DIPLÔMÉ

L'opérateur prépresse exerce ses activités dans la mise en forme des documents destinés à l'impression ou à la publication électronique.

Son rôle consiste à assurer deux fonctions :

- technique : la vérification des fichiers et leur mise en conformité,
- créative : la réalisation de publications en rassemblant les informations (textes, images) fournis par un client.

Selon ses capacités et points forts et des besoins de l'entreprise qui l'engage, il peut être amené à se spécialiser dans un domaine particulier de son métier et à s'occuper pleinement d'une activité particulière ou tâche partielle qui constitue sa profession (p.ex. mise en page, graphisme, traitement d'images, web...). Selon la taille de l'entreprise et son degré d'expérience, il est soit responsable, soit il travaille en tant qu'exécutant - de façon autonome ou en équipe.

## DÉBOUCHÉS

Le détenteur du diplôme BTS Opérateur prépresse assure des postes de prépresse en imprimeries, agences de publicité, ateliers graphiques ou services de communication de tout autre organisme (entreprises ayant en leur sein un service graphisme/prépresse : administrations, banques, industrie...).

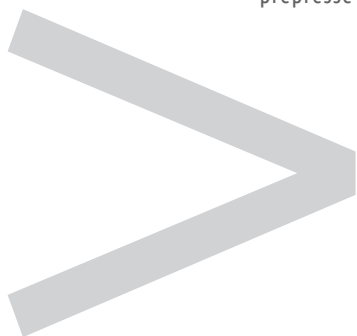
# APTITUDES

Il est recommandé de disposer certaines aptitudes de base pour suivre les études sous de bonnes conditions :

- Connaissances de base du travail avec l'ordinateur (système d'exploitation et logiciels graphiques).
- Sensibilité et connaissances artistiques, de préférence dans le domaine des arts graphiques.
- Langues\* : allemand, français, anglais, (luxembourgeois).

En général, pour l'exercice de son métier, l'opérateur prépresse devra répondre aux exigences suivantes\*\* :

- Bonne culture générale, capacités d'imagination et créatives, sens pour les formes et couleurs, discernement des couleurs, sens de l'observation,
- intérêt aux publications graphiques et aux activités culturelles,
- intérêt pour le travail sur l'ordinateur, intérêt pour l'informatique,
- intérêt et compréhension technique pour la manipulation d'appareils électroniques, compréhension des processus photographiques,
- disposition à l'apprentissage, capacité de compréhension, capacité de discernement, sens/pouvoir d'imagination,
- capacité de concentration, exactitude et précision, flexibilité, souplesse, patience et endurance,
- autonomie, fiabilité, esprit d'équipe, aisance dans le contact humain (clientèle et collaborateurs), sens des responsabilités, pouvoir de concertation, sens de l'organisation.



6

7



\* Le niveau minimum de compétences visé pour les trois langues est B1. La majorité des cours est dispensée en allemand, les logiciels installés dans les salles de cours sont en français. La connaissance du luxembourgeois et de l'anglais est recommandée pour ceux qui souhaiteront travailler au Grand-Duché. En général, pour les candidats n'ayant pas suivi le système scolaire luxembourgeois, il est préconisé de suivre des cours d'approfondissement en vue d'améliorer les connaissances linguistiques dans toutes les langues autres que la langue maternelle. Un document attestant la maîtrise suffisante des langues requises pour suivre les études peut être demandé au moment de l'inscription.

\*\* Un stage suivi au préalable dans une entreprise du secteur est utile pour se donner une idée du métier ainsi que des aptitudes exigées.

## CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès sont réglementées par les articles 10 à 13 de la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, fixant les modalités du cycle d'études d'enseignement supérieur aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur. Le candidat intéressé à suivre la formation du BTS Opérateur prépresse doit être détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques et se soumettre à une épreuve d'admission.

Les candidats détenteurs d'un diplôme étranger doivent présenter un certificat d'équivalence pour chaque diplôme non luxembourgeois. Au Luxembourg le Ministère de l'Éducation nationale est l'autorité compétente pour l'établissement d'un certificat d'équivalence. Des informations supplémentaires à ce sujet peuvent être consultées sur le site internet du Ministère de l'Éducation nationale ([http://www.men.public.lu/reco\\_diplomes/index.html](http://www.men.public.lu/reco_diplomes/index.html)).

Des connaissances linguistiques dans la langue allemande sont essentielles pour suivre les cours dans de bonnes conditions! Un document attestant la maîtrise suffisante des langues peut être demandé lors de l'inscription.

L'accès est également ouvert aux personnes pouvant se prévaloir d'une expérience et d'acquis professionnels.

## ÉPREUVE D'ADMISSION

L'admission à la formation est sujette à une vérification de conditions supplémentaires. Dans le cas du BTS Opérateur prépresse, l'épreuve d'admission est composée de deux parties :

une épreuve pratique,  
suivi  
d'une épreuve orale.

L'épreuve pratique vise à vérifier la capacité du candidat à manier l'ordinateur et à suivre des instructions pour réaliser une suite de travaux sur ordinateur (traitement d'image, travail graphique et mise en page) avec les logiciels usuels de la branche (Adobe CS : Photoshop, Illustrator et InDesign). L'épreuve orale vise à vérifier l'intérêt du candidat pour la formation visée et les aptitudes basiques nécessaires pour la future profession.

Des exemples d'épreuves pratiques servant à la préparation des candidats ainsi que les critères d'évaluation peuvent être consultés sur le site internet du lycée (<http://bts.ltam.lu>).

# 8

# 9

## CALENDRIER DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admission à la formation sont organisées chaque année vers la mi-septembre. Les dates des épreuves d'admission pour la prochaine promotion sont communiquées au courant du mois de mai/juin. La première journée est prévue pour l'épreuve pratique, la deuxième pour l'épreuve orale. Les horaires exacts seront communiqués en temps utile aux candidats intéressés.

### Examen concours

Comme le nombre de places disponibles est limité, au cas où le nombre de candidatures acceptées dépasserait le nombre de places disponibles, il est procédé à un classement des candidats sur base des notes obtenues dans l'épreuve pratique et orale.

### Liste d'attente

Les candidats acceptés mais non retenus par le classement sont mis sur une liste d'attente. Au cas où un candidat admis et classé ne répondrait pas à son obligation d'inscription définitive avant la date limite (voir la rubrique « Modalités d'inscription »), le candidat suivant sur la liste de classement est invité à s'inscrire à la formation.



## VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

# 10

L'accès aux formations qui mènent au brevet de technicien supérieur (BTS) est également ouvert aux personnes qui peuvent se prévaloir d'une expérience et d'acquis professionnels. Peuvent donner lieu à validation, les acquis de l'expérience correspondant à l'exercice, continu ou non, pendant une durée cumulée d'au moins 3 ans, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Ces acquis doivent justifier en tout ou en partie des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention du brevet de technicien supérieur postulé. Des périodes de formation continue certifiées peuvent également donner lieu à validation. L'accès est subordonné à la présentation d'un dossier et à un entretien devant une commission ad hoc instaurée à cet effet par le directeur de l'établissement.

La validation est prononcée par une commission ad hoc instaurée pour le programme de formation concernée dans le lycée organisateur de la formation; cette commission se prononce sur l'étendue de la validation et, en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

La validation produit les mêmes effets que le succès à l'épreuve ou aux épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes qu'elle remplace. Pour plus d'informations concernant la procédure de validation des acquis, veuillez consulter le site internet du lycée (<http://bts.ltam.lu> - rubrique BTS Opérateur prépresse « Validation des acquis »).

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les modalités d'inscription sont réglementées par les articles 1 à 5 du règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur.

### Inscription

L'inscription se fait au secrétariat du Lycée technique des Arts et Métiers, 19, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (Tél: 46 76 16-1). La fiche d'inscription peut être retirée au secrétariat du LTAM ou téléchargée à partir du site internet du lycée (<http://bts.ltam.lu>). Les délais d'inscription pour la prochaine promotion sont communiqués au courant du mois de mai/juin sur le site internet du lycée. L'indication d'une adresse électronique valable est nécessaire pour recevoir les informations actualisées concernant les épreuves d'admission.

### Documents nécessaires à l'inscription (dossier de candidature)

# 11

Au moment de l'inscription, l'étudiant doit fournir les documents suivants :

- fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- une photo (format passeport) avec le nom du candidat au verso,
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- les photocopies des bulletins des trois dernières années de lycée,
- la photocopie du diplôme\* de fin d'études secondaires ou secondaires techniques et le relevé des notes, ou le cas échéant, copie de la décision de la commission ad hoc instaurée dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience,
- une preuve d'affiliation à une caisse de maladie,
- une lettre de motivation (informant sur les raisons principales de votre candidature à une formation de BTS, les disciplines qui retiennent votre préférence et vos projets de carrière).

### Sur demande, les candidats produiront :

- l'homologation du diplôme de fin d'études secondaires par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle. L'homologation du diplôme est toujours nécessaire pour les étudiants originaires d'un pays non-membre de l'Union Européenne,
- un document attestant la maîtrise suffisante des langues requises pour suivre les études,
- une autorisation de séjour au Grand-Duché de Luxembourg émise par le Ministère de la Justice du Luxembourg.

Le dossier de candidature rempli de façon superficielle, incomplète ou illisible ne sera pas pris en compte.

\* les candidats ajournés sont admissibles mais ils seront mis d'office sur la liste d'attente.

L'étudiant admis à la formation doit confirmer son inscription à la date limite communiquée en complétant le dossier d'inscription (p. ex. titre d'études définitif en cas de deuxième session, certificat d'équivalence etc.) et en s'acquittant des droits d'inscription requis. L'étudiant qui ne confirme pas son inscription avant la date limite communiquée cède automatiquement sa place au candidat suivant figurant sur la liste d'attente.

## DROITS D'INSCRIPTION

Des droits d'inscription sont perçus pour chaque semestre. L'inscription n'est effective qu'après règlement des droits d'inscription. Le montant actuel est fixé à 100 € par semestre et versé sur un compte bancaire avec les références suivantes :  
Numéro Compte : IBAN LU 94 1111 2338 5787 0000  
Code banque (BIC/BLZ/RIB...) : CCPLULL  
Nom du bénéficiaire : Trésorerie de l'Etat SEGS  
/Lycée technique des Arts et Métiers  
Communication: <Nom du candidat>/BTS-OP/<Semestre>.

### Réinscription

Durant les études, l'inscription des étudiants doit être renouvelé pour chaque semestre. Les dates exactes pour l'inscription au semestre d'été et au semestre d'hiver sont communiquées en temps utile aux étudiants.

### Participation aux frais

Une contribution de 50 € par semestre est demandée à chaque étudiant pour participer aux frais de consommables d'imprimante. Cette contribution (à ne pas confondre avec le paiement semestriel des droits d'inscription) peut être versée sur un compte bancaire avec les références suivantes :  
Numéro Compte : IBAN LU63 1111 3241 3154 0000  
Code banque (BIC/BLZ/RIB...) : CCPLULL  
Nom du bénéficiaire : LTAM - BTS Opérateur prépresse  
Communication: <Nom du candidat>/BTS-OP  
/<Année académique>/<Semestre(hiver ou été)>

# 12

# 13



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

### Durée totale de la formation

2 années (4 semestres) - la formation est accomplie avec la réussite de tous les modules théoriques et pratiques qui la composent.

### Forme d'enseignement

Enseignement théorique et pratique à l'école avec stages obligatoires dans une entreprise du secteur.

### Déroulement

Les cours débutent le lundi qui précède le 1<sup>er</sup> octobre et se terminent le vendredi qui suit le 1<sup>er</sup> juillet. Les dates exactes pour la prochaine année académique sont communiquées au courant du mois de mai/juin.

Deux stages pratiques en entreprise (de six semaines chacun) devront obligatoirement être suivis durant la formation. La durée totale des deux stages est fixée à 12 semaines. Pendant la première année d'études, la période de stage se déroule entre les congés de Carnaval et les vacances de Pâques. Pendant la deuxième année d'études, la période de stage se déroule entre les vacances de Noël et les congés de Carnaval. Les dates exactes des périodes de stage sont communiquées aux étudiants au début de l'année académique.

# MATIÈRES ENSEIGNÉES (MODULES ET COURS)

1<sup>e</sup> année de formation

## Typografie und Gestaltung I

Typografische Grundlagen  
Gestaltung mit dem Computer  
Fachorientierte Dokumentierung

## Elektronische Bildverarbeitung und -gestaltung I

Basiswissen Bildbearbeitung  
Gestaltungsgrundlagen der Fotografie

## Grafischer Workflow I

Druckvorstufentechnik A  
Druckverfahrenstechnik

## Berufsspezifisches Fachwissen I

Langues et expression A  
Grundlagen des Farbmanagements  
Der Computer

## Typografie & Gestaltung II

Softwareeinsatz  
Typografie in Layout-Anwendungen  
Einfache Printprodukte

## Elektronische Bildverarbeitung und -gestaltung II

Bildübernahme  
Grundtechniken der digitalen Bildgestaltung

## Grafischer Workflow II

Druckweiterverarbeitungstechnik  
Druckvorstufentechnik B

## Berufsspezifisches Fachwissen II

Langues et expression B  
Farbmanagementnutzung  
Anwendungsprogramme  
Betriebspraxis A

14 15

2<sup>e</sup> année de formation

## Typografie und Gestaltung III

Makro & Mikrotypografie  
Angewandte Typographie / Corporate Design  
Projektplanung und Neue Medien

## Elektronische Bildverarbeitung und -gestaltung III

Bildoptimierung  
Digitale Bildretuschen

## Grafischer Workflow III

Druckvorstufentechnik C  
Druckformherstellung Offset

## Berufsspezifisches Fachwissen III

Vocational Communication  
Farbprofilherstellung  
Interaktive PDF's und andere elektronische  
Publikationsmöglichkeiten  
Betriebspraxis B

## Typografie und Gestaltung IV

Printmediengestaltung  
Praktische Mediengestaltung

## Elektronische Bildverarbeitung und -gestaltung IV

Digitale Bildgestaltung

## Grafischer Workflow IV

Digitale Produktionssysteme  
CTP-Qualitätsmanagement

## Berufsspezifisches Fachwissen IV

Schriftliche und mündliche Sprachgestaltung  
Ausgabedateierstellung und Proofsysteme  
Webseitenerstellung

Le contenu détaillé des cours peut être téléchargé sur le site internet du lycée (<http://bts.ltam.lu>) ou bien envoyé par voie postale sur simple demande à l'adresse électronique : [bts-prepresse@ltam.lu](mailto:bts-prepresse@ltam.lu)



# INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Lycée technique des Arts et Métiers

19, rue Guillaume Schneider

L-2522 Luxembourg

Téléphone +352 46 76 16 - 1

+352 46 76 16 - 205

+352 46 76 16 - 312

Telefax +352 47 29 91

<http://www.ltam.lu>

<http://bts.ltam.lu>

<http://www.bts-prepresse.lu>

E-Mail: [bts-prepresse@ltam.lu](mailto:bts-prepresse@ltam.lu)

C.E.D.I.E.S.

Centre de Documentation et d'Information  
sur l'Enseignement Supérieur

211, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Téléphone +352 247 88650

Telefax +352 26190104

E-Mail: [cedies@mesr.etat.lu](mailto:cedies@mesr.etat.lu)

Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche

20, Montée de la Pétrusse

L-2273 Luxembourg

Téléphone +352 247 86619

Telefax +352 29 21 86

E-Mail: [info@mesr.etat.lu](mailto:info@mesr.etat.lu)

A.M.I.L.

Association des Maîtres-Imprimeurs  
du Grand-Duché de Luxembourg

B.P. 1604

L-1016 Luxembourg

Téléphone +352 42 45 11 - 1

Telefax +352 42 45 25

E-Mail: [info@amil.lu](mailto:info@amil.lu)

Design Luxembourg asbl

B.P. 482

L-1615 Luxembourg

Téléphone +352 43 94 44 - 1

Telefax +352 43 94 50

<http://www.designluxembourg.lu>

MarkCom asbl

B.P. 482

L-1615 Luxembourg

Téléphone +352 43 94 44 - 1

Telefax +352 43 94 50

<http://www.markcom.lu>

# 16



Lycée technique  
des Arts  
et Métiers

19, rue Guillaume Schneider

L-2522 Luxembourg

Tél: (+352) 46 76 16 - 1

[www.ltam.lu](http://www.ltam.lu)